

BULLETIN MUNICIPAL

2021

C
O
U
R

S
U
R

L
O
I
R
E



L'ÉQUIPE MUNICIPALE



1er rang : Mme le Maire, Annie GONCALVES

2ème rang de gauche à droite : Sylver GENTE, Joël LAMBLIN,
Serge LEGOFF

3ème rang de gauche à droite : Jean-Yves GONIDEC, Béatrice
OKECKI, François DAUBIGNY, Jean-Michel MORISSET, Bertrand
POMMIER et Benjamin GIRARD

Absente sur la photo Alix DE LAUBIER

Annie GONCALVES, Maire de Cour-Sur-Loire
ainsi que le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous convier aux vœux de fin d'année

Le Samedi 15 Janvier 2022

À 17 h 30

À La Salle des Associations

Sous réserve des conditions sanitaires

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022



ÉDITORIAL



Chères courtoises et chers courtois,

En écrivant l'édito fin 2020, je n'imaginai pas alors que les restrictions sanitaires impacteraient si longtemps nos vies.

Cet été, le variant delta a perturbé les congés annuels mais, grâce à une stratégie de vaccination mieux déployée et un pass sanitaire efficace, il était désormais possible de parler de retour à la vie. L'épidémie était sous contrôle, cependant les signaux actuels nous invitent à une grande prudence : le virus

circule toujours activement.

Les 18 mois que nous venons de vivre ne nous ont pas permis de nous retrouver, d'échanger, de dialoguer aussi souvent que nous le souhaitions. Cette année encore, plusieurs manifestations n'ont pas eu lieu dans notre commune.

J'ai cependant bon espoir de retrouver nos aînés lors d'un après-midi détente prévu **samedi 5 février** prochain.

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie même si aujourd'hui notre marge de manœuvre sur nos investissements est très faible. Notre objectif est de maintenir une situation financière équilibrée aussi nous n'avons pas pris d'engagement ni réalisé de gros travaux.

Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.

Je profite aussi de ces quelques lignes pour vous informer que notre commune dispose désormais d'un site internet coursurloire.fr grâce à la participation financière de la Communauté de communes Beauce Val de Loire et à l'aide technique précieuse d'un de nos administrés.

En attendant 2022 qui sera une année riche sur le plan politique pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives, je vous invite à notre traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le **samedi 15 janvier** prochain à la salle des Associations, sous réserve du contexte sanitaire.

D'ici là, je vous souhaite de vous retrouver pour les fêtes, de savourer et de partager les moments de bonheur en famille et entre amis.

Pour celles et ceux qui ont vécu des moments difficiles pendant cette année, j'espère que chacun trouvera du réconfort ainsi que toutes les personnes seules ou malades.

Bonne lecture à toutes et tous et belles fêtes de fin d'année.
Avec mon dévouement,

Votre Maire, Annie Goncalves

RAPPELS

APPELS D'URGENCE

⇒ SOS médecin : 3624

⇒ Action Anti-nuisibles (dératisation, guêpes...)

06 15 84 42 40 / 09 74 56 61 78

⇒ Centre Antipoison : 02 41 48 21 21

⇒ Chirurgiens-dentistes de garde : 09 70 500 205

⇒ Fraude à la carte bancaire sur internet : 30 18

⇒ Police : 17

⇒ Pharmacie de garde :
3237

⇒ Pompiers : 18

⇒ SAMU : 15

⇒ Sourds et malentendants :
114

Votre mairie est ouverte :

- Le Mardi de 11h à 12h
- Le Jeudi de 11h à 12h
- Le Vendredi de 14h à 16h
- Téléphone : 02.54.46.83.60
- Mail : mairie-cour@wanadoo.fr
- Site internet : coursurloire.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

Mme DUVIGNEAU Catherine ayant pris sa retraite, il n'y a plus d'assistante maternelle sur la commune

INFIRMIÈRES

Mme TREMBLIN Céline - 35 Rue Lucien Mignat à Suèvres

07.87.23.99.45 <https://myinfi.fr/idel/tremblin-celine/>

Mme DAUDIN Anne et Mme MARCHAL ARNOUX Maryline

53 Avenue Guillaume Charron à Ménars

02.54.74.21.66

SITES INTERNET

♦ www.ants.gouv.fr

Immatriculation, cartes d'identité, passeports, permis de conduire, accueil des étrangers

♦ www.ameli.fr

Attestation de droits, envoi de feuille de soins, changement d'adresse, perte et vol de carte vitale, carte européenne d'assurance maladie

♦ www.demarches.interieur.gouv.fr

Acquisition et détention d'armes, élections, volontariat, dépôt de plainte, déclaration d'une manifestation, professionnels de l'automobile, associations, réglementation routière, addiction, chiens dangereux

♦ www.legifrance.gouv.fr

Lois et règlements, jurisprudence, accords collectifs

♦ www.service-public.fr

BUDGET 2021

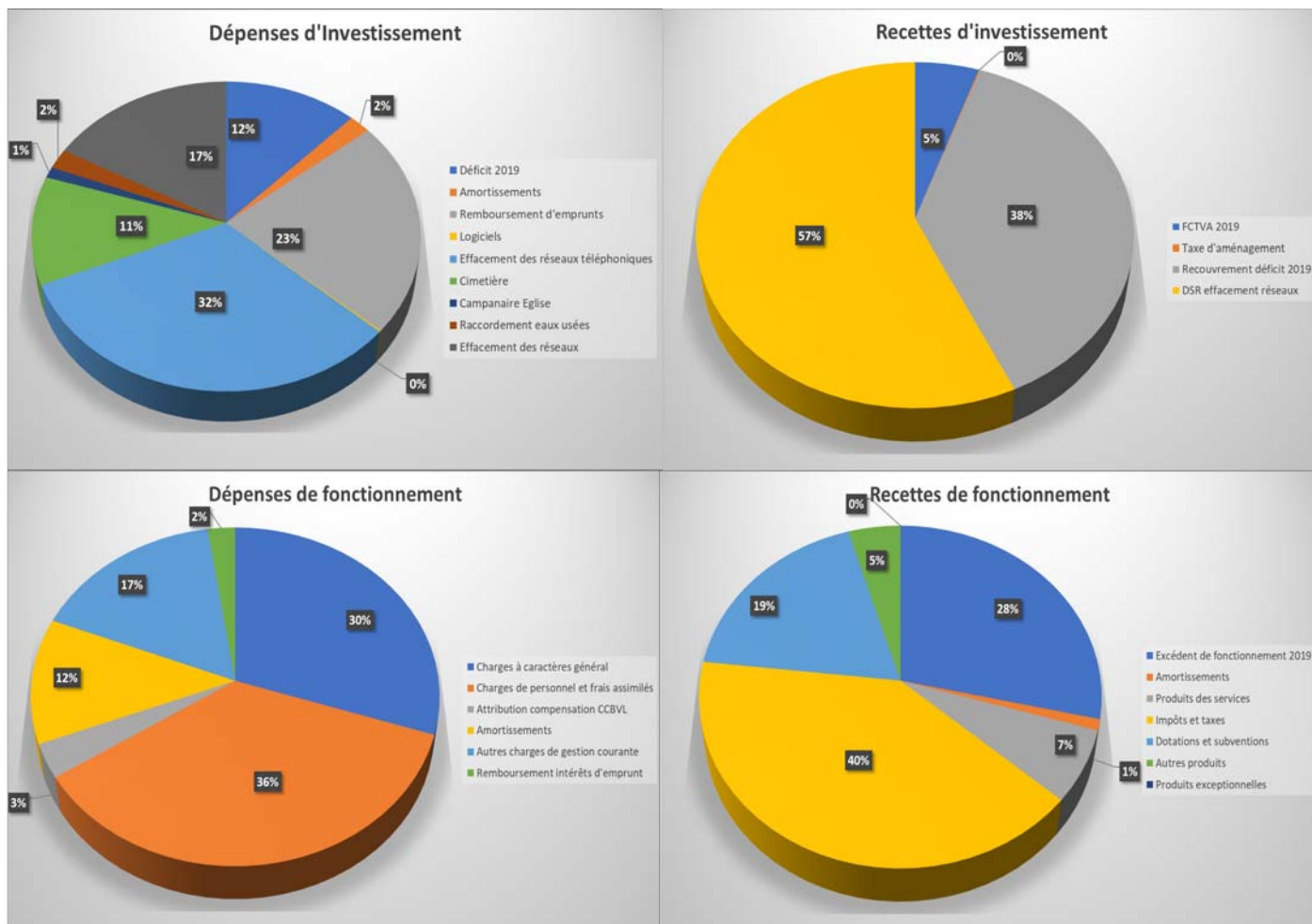
Le bilan de l'année 2020 :

Dépenses de fonctionnement : 150 218.68 €

Recettes de fonctionnement : 252 448.03 €

Dépenses d'investissement : 132 392.81 €

Recettes d'investissement : 60 219.27 €



COMMUNE DE COUR SUR LOIRE BUDGET PRIMITIF 2021

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Deficit d'investissement	72 228,37 €	1068	Recouvrement déficit d'investissement 2020	72 228,37 €
139	Amortissements subventions	2 546,66 €	10222	FCTVA 2020	6 810,80 €
102	Taxe Aménagement	87,30 €	10226	Taxe d'aménagement	100,00 €
1641	Capital des emprunts	41 064,48 €	132	1000 Chantiers / DSR 2021	6 616,07 €
205	Logiciel	1 600,00 €	1336	DETR voirie 2020	11 543,50 €
2135	Réparation Chaudière	1 723,87 €	1341	DETR cimetière 2020	5 391,00 €
2151	Voirie / Tourne à gauche	27 500,00 €	280412	Amortissements Batiments / Installations	1 093,98 €
2158	Défibrillateur / Poste incendie	5 384,60 €	281532	Amortissements Réseaux assainissement	16 386,11 €
2183	Achat PC portable	1 585,20 €	021	Virement de la section de fonctionnement	33 750,65 €
2188	Achat Urne élection	200,00 €			
TOTAL		153 920,48 €	TOTAL		153 920,48 €
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères général	52 482,36 €	70	Produits de services	17 325,00 €
012	Charges de personnel	58 220,00 €	73	Impôts et taxes	98 000,00 €
65	Autres charges et frais assimilés	30 527,96 €	74	Dotations et subventions	43 779,40 €
66	Charges financières (interets)	4 579,42 €	75	Autres produits	10 901,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	76	Produits financiers	1,00 €
014	Atténuation de produits	5 500,00 €	77	Produits exceptionnelles	- €
042	Amortissements travaux	17 480,08 €	042	Amortissements subventions	2 546,66 €
023	Virement à la section d'investissement	33 750,65 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	29 987,41 €
TOTAL		202 540,47	TOTAL		202 540,47

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES AGENTS DE LA COMMUNE



Christophe Genty, notre employé communal sillonne les rues de Cour sur Loire depuis de nombreuses années.

Quotidiennement, Christophe entretient les différents secteurs de la commune, il veille à la propreté de notre village accompagné de son camion.

Depuis mars dernier, notre commune accueille Marie GARDAN au poste de Secrétaire de Mairie à temps partiel. Elle remplace Delphine MERRY qui s'est dirigée vers un autre projet professionnel.

Nous souhaitons la bienvenue à Marie dans ses nouvelles fonctions. Elle vous accueillera pendant les horaires d'ouverture de la mairie, par téléphone ou par mail.



ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

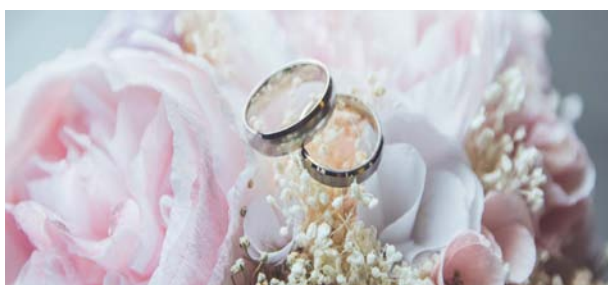
- Elections Présidentielles : 10 et 24 Avril 2022
- Elections Législatives : 12 et 19 Juin 2022



NAISSANCES - MARIAGES - DECES



Hugo HOUDAS né le 15 Septembre



Delphine et Sébastien BROUARD

Maïlys et Vincent BOISSEAU



Robert CHAGNON le 19 Janvier

André COUTIN le 3 Mai

Paulette LEGRAND le 3 Novembre

Raynal ROCHEREAU le 19 Novembre

Marie-Jeanne GRILLON le 25 Novembre

CONSEILS MUNICIPAUX 2021

Les résumés des comptes-rendus sont affichés dans les panneaux d'affichage après les conseils municipaux, ils sont également disponibles sur le site internet de la Mairie.

Les procès-verbaux sont disponibles en Mairie.

RECENSEMENT CITOYEN



SALLE DES ASSOCIATIONS

Du 1er Mai au 15 Octobre

Prestations	Tarifs Cour/Loire	Tarifs Hors Commune
Vin d'honneur	150 €	200 €
Location Week-end	300 €	390 €
Repas Sociétés	—	280 €
Séminaire journée	—	640 €

Du 16 Octobre au 30 Avril

Prestations	Tarifs Cour/Loire	Tarifs Hors Commune
Vin d'honneur	150 €	200 €
Location Week-end	350 €	450 €
Repas Sociétés	—	280 €
Séminaire journée	—	640 €

NUISANCES SONORES



Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, quelle que soit l'heure, de jour comme de nuit.

RAPPEL DES HORAIRES AUTORISÉS :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche : 10h à 12h



Agence postale de Suèvres

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h

Lundi, Mardi, Mercredi, vendredi, Samedi

Fermeture le jeudi

1 rue Desjoyeaux - 41500 Suèvres

02 54 20 95 86

Relais postal

Café de la Pompadour

Horaires d'ouverture

Lundi au Vendredi de 7h à 20h

Samedi de 7h30 à 13h30

Départ courrier : 9h30 sauf samedi 10h45

42 avenue Marquise de Pompadour

41500 Ménars - **02 54 46 88 73**



Bibliothèque Municipale Danièle SIGURET

Horaires d'ouverture au public
(adultes et enfants)



le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

le samedi matin de 10 h à 12 h



16 rue Jean Desjoyeaux - 41500 Suèvres
(entrée sur la rue à côté de l'école élémentaire)

POINTS VERTS DU CREDIT AGRICOLE



La Boulangerie de Ménars a mis à la disposition de ses clients un point de retrait d'espèces. Pour cela il convient d'être muni d'une carte crédit Agricole.

Le retrait est gratuit et permet de prélever entre 20€ minimum et 100€ maximum après avoir tapé son code secret sur le terminal de paiement. Les contrôles de sécurité sont identiques à ceux d'un distributeur classique. L'opération est confidentielle car le commerçant n'a accès à aucune information sur le compte bancaire de son client.

LA SOLOGN'HOTTE

Chaque mardi des semaines impaires, Julie Jeuffrault, vient faire escale sur les quais de Loire, entre 16h15 et 18h.

N'hésitez pas à lui rendre une petite visite !



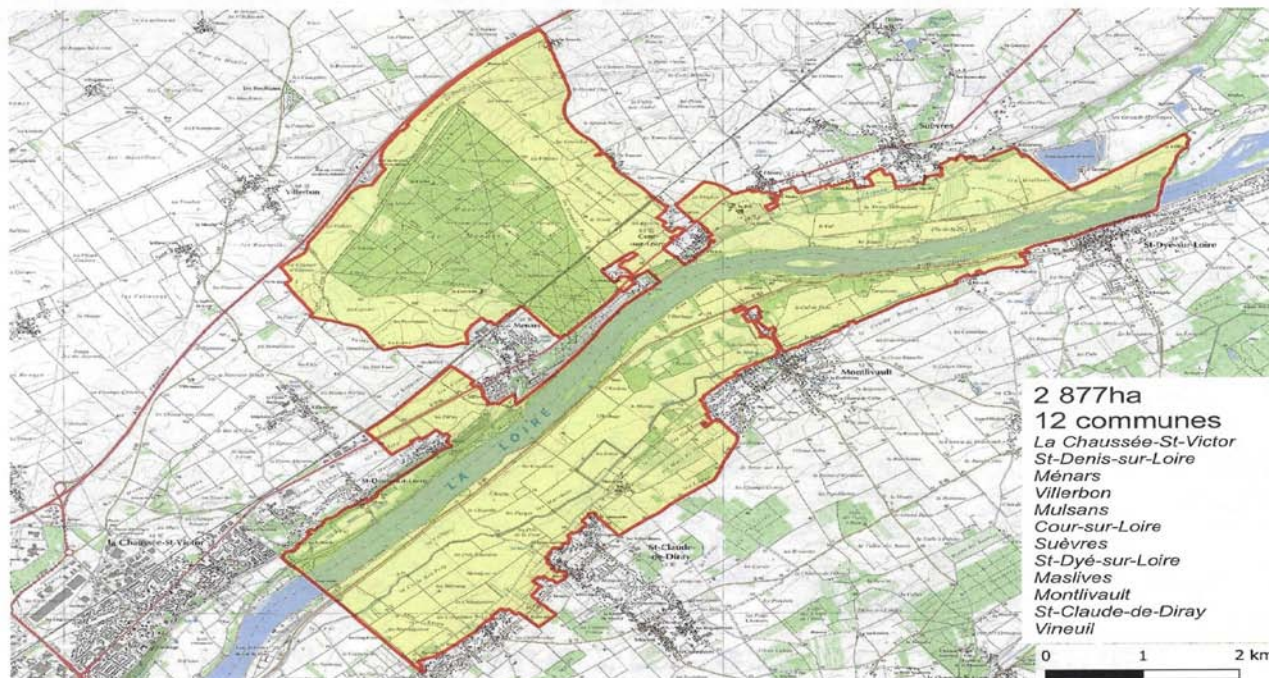
UN BOUCHON UN SOURIRE



Désormais, vous êtes invités à déposer vos bouchons plastique dans le container réservé a cet effet dans l'entrée du Super U de mer en face des caisses

PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES MÉNARS ET VAL EN AMONT DE BLOIS

Nouveau périmètre proposé au classement



Lancé en 2012 ce projet a été revu depuis pour en élargir le périmètre. Il fait l'objet actuellement d'une enquête publique (6/11/2021 à Cour sur Loire) avant un passage en Conseil d'Etat pour émettre un Décret du classement du site.

Les **9 objectifs** de ce classement visent à éclairer les autorisations de travaux.

- I. Renforcer les paysages emblématiques des bords de Loire.
- II. Mettre en valeur les patrimoines bâtis et les perspectives associées qui constituent les points forts du paysage.
- III. Mettre en valeurs 2 hameaux intégrés en totalité au périmètre proposé au classement. (Nozieux et la Rue)
- IV. Conserver les coupures vertes entre les bourgs et les hameaux ainsi que leurs richesses paysagères.
- V. Mettre en valeur les levées, les ports et la navigation traditionnelle sur la Loire.
- VI. Prendre en compte le patrimoine et le paysage dans la gestion forestière.
- VII. Prendre en compte le patrimoine et le paysage dans la gestion agricole.
- VIII. Prendre en compte le patrimoine et le paysage dans les activités de découverte touristique du site.
- IX. Accompagner et animer les projets en partenariat avec les acteurs locaux.

RAPPEL DE RÈGLES

En 2020, dans le bulletin précédent, nous avons abordé le sujet de classement de Cour sur Loire en **Site Particulièrement Remarquable (SPR)** ainsi que les démarches à effectuer dans le cadre de travaux (constructions, aménagements, réparations, modifications, embellissement, etc.)

Depuis, nous avons observé ça et là des non conformités voire des travaux entrepris sans déclaration préalable ou malgré un refus de l'architecte des bâtiments de France. Ce qui rappelle le constitue une infraction.

La déclaration préalable (**DP**) peut paraître administrativement compliquée. Nous proposons ci-après un mode d'emploi résumé.

Comment faire une déclaration préalable et dans quel cas :

Il s'agit simplement de renseigner les formulaires **cerfa 13703*07** fournis par la mairie ou sur le site **service-public.fr** ainsi que, selon le projet, d'autres pièces dont la liste est indiquée dans le bordereau de dépôt des pièces jointes. Le dossier dûment renseigné sera à adresser en lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé à la mairie en deux exemplaires originaux. La mairie transmettra deux exemplaires au service instructeur commun du Grand Chambord, un exemplaire à la préfecture et un exemplaire à l'architecte des bâtiments de France.

Une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions fait partie du formulaire de déclaration préalable.

Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet. L'administration peut par courrier notifier un délai supplémentaire de 1 ou 2 mois. Les éventuelles pièces manquantes devront être fournies dans un délai de 3 mois.

La déclaration préalable de travaux a une durée de validité de 3 ans. Elle est périmée si les travaux n'ont pas été commencés, ou si passé ce délai, ils sont interrompus plus d'un an.

Sont concernés les travaux suivants : (liste non exhaustive).

Extension : surélévation, véranda, pièces supplémentaire, abri de jardin, garage... aux abords des monuments historiques, des **SPR comme à Cour sur Loire**, ou d'un site protégé une **DP** est exigée quelle que soit la surface et/ou la hauteur de l'agrandissement.

Portes/fenêtres/toiture : une **DP** est exigée quand on modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants : créer une ouverture (porte, fenêtre, velux), changer une porte, une fenêtre, ou un velux par un autre modèle, changer des volets (matériau, forme, couleur), changer la toiture.

Transformation d'un garage en pièce d'habitation : une **DP** doit être déposée lors d'une transformation d'un garage de plus de 5 m² de surface close en une pièce de vie.

Ravalement de façade : Une **DP** doit être déposée si le bâtiment à ravalement est situé dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière, **SPR**, monuments historiques ou site protégé.

Piscine : une **DP** doit être déposée quelle que soit le type de piscine, y compris hors sol.

Clôtures et murs : en principe les clôtures sont dispensées de formalités. Cependant quels que soient les matériaux utilisés, l'installation d'une clôture peut être concernée par le dépôt d'une **DP** dans le périmètre d'un **SPR** ou aux abords de monuments historiques.

Changement de destination d'une construction : le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une **DP** est alors exigée. Si la structure porteuse ou la façade sont modifiées une demande de permis de construire doit être faite.

Dans tous les cas c'est l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui prévaut, Cour sur Loire étant classé « site particulièrement remarquable ».

30 communes, 19880 habitants (2017), 38.6 habitants/Km2, 515Km2

Comme prévu et malgré les aléas de la pandémie, l'année 2021 a été consacrée à l'établissement d'un diagnostic de la situation actuelle du territoire de la communauté de commune.

Une synthèse a mis en lumière les points suivants :

- Disparités entre les communes du Val de Loire et celles de la Petite Beauce. Les communes situées au nord du territoire sont en stagnation celles situées au sud connaissent un développement.
- Les lieux d'emploi sont axés majoritairement hors du territoire intercommunal.
- Les pôles commerciaux suivent 2 logiques celle de la qualité de l'offre et celle des parcours quotidiens liés au travail.
- Les pratiques de mobilités montrent une faible connexion Nord-Sud.
- Le maintien des petits commerces de proximités qui renforce la vie en centre bourg et l'offre de services (médecins et commerces) s'avère être une nécessité.
- L'école est un enjeu du réseau des petites communes rurales. Cependant le territoire intercommunal ne comporte pas de Lycée ni de formation supérieure.

En conclusion le PLUi devra définir des Défis partagés :

1. En s'appuyant sur les atouts du territoire : desserte SNCF, accès autoroute, zones d'activité du Grand Chambord, le secteur agricole, le petit et grand Patrimoine, le dynamisme des entreprises (TPE, PME), un foncier abordable.

- ◇ Respecter l'attachement à la qualité de vie actuelle.
- ◇ Adopter des principes d'urbanisation qui empêcheront la dégradation du cadre de vie.
- ◇ Préserver le paysage économique, social et environnemental et contribuer à son renouvellement.
- ◇ Veiller à mettre en valeur l'identité des communes.
- ◇ Maintenir et soutenir l'agriculture.
- ◇ Veiller à la mise en valeur des ressources patrimoniales paysagères, architecturales et urbaines.
- ◇ Capter la dynamique touristique du val de Loire.

2. En s'intégrant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dit PADD qui définit des cadres d'actions qui inscrivent une volonté de transition énergétique et écologique du territoire

- ◇ Accompagner le renouvellement de l'habitat existant pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique et foncière qui impose la réduction de la consommation d'espaces naturels et de limitation de l'étalement urbain, exigence qui se traduira par une consommation foncière réduite à 40ha pour les 10ans à venir
- ◇ Développer et valoriser le potentiel de productions d'énergies renouvelables sur le territoire intercommunal
- ◇ Connaître et faire connaître le territoire par la valorisation de ces ressources naturelles, paysagères et patrimoniales

Fin 2022 traduction du PADD en zonage et établissement d'un règlement de constructibilité.

NOS DÉCHETS

LA CARRIÈRE A DÉCHETS VERTS



Nous attirons votre attention sur le fait de rester vigilant sur les déchets apportés.

Pour rappel, la carrière est mise à disposition à titre exceptionnel. Si trop de dérives y sont constatées, elle sera menacée de fermeture pour cause de non ramassage par le collecteur.

Nous comptons donc sur la vigilance de chacun.

BRULAGE DES DÉCHETS

Il est interdit de brûler à l'air libre ou par incinérateur les déchets verts issus de l'entretien des jardins.

Brûler ses déchets peut être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €



DÉCHÈTERIE



La déchèterie la plus proche de Cour-Sur-Loire est située à Suèvres, Les Gribouzys.

Dans le cadre d'une convention passée entre ValEco et le SIEOM de Mer, les habitants sont autorisés à s'y rendre pour déposer leurs déchets. Pour en savoir plus sur les horaires et les déchets acceptés en déchèteries : www.sieom-mer.fr

**Horaires d'ouverture : Lundi et Samedi de 9h00 à 12h00
sauf jours fériés**

TRAVAUX RÉALISÉS

DÉFIBRILLATEUR



Le Décret du 4 Mai 2007 autorise toute personne non médecin à se servir d'un défibrillateur externe en cas d'arrêt cardiaque.

Simple d'utilisation, au moyen d'instructions vocales, l'appareil réalise le diagnostic, déclenche le choc électrique si nécessaire, relançant ainsi l'activité cardiaque.

Vous trouverez le défibrillateur installé dans la commune, fixé au mur à l'entrée, près du portail de la salle des associations au 4 rue de l'école.

L'appareil est repérable par une affichette verte et blanche (DAE)

Merci de prévenir la Mairie en cas d'utilisation au 02 54 46 83 60

DÉRASEMENT DE LA LOIRE

La DDT est intervenue fin octobre pour déraiser la partie haute des talus de la Loire. Le résultat est satisfaisant.



ÉLAGAGE

Des travaux d'élitage sont prévus courant 2022.

ARTICLE RÉDIGÉ POUR LE MAGAZINE CCBVL - Juin 2021

Cour-sur-Loire, village pittoresque et poétique.

A mi-chemin entre Mer et Blois, de part et d'autre de l'axe routier RD 2152, le charmant village de Cour sur Loire situé dans le périmètre du Val de Loire, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, est composé de quatre hameaux : Le Vivier, Le Bourg, Les Acacias et les Montreuils. Il compte 300 âmes et s'étend sur 540 ha.

En descendant vers la Loire : Le Vivier. On y trouve de belles propriétés et, place de la fontaine, un joli lavoir récemment restauré ainsi qu'une maison qui fût un ancien moulin à grains. Cet ancien port ligérien, confluent de la Tronne et du fleuve royal était par le passé, le lieu où s'abritaient les bateaux qui remontaient le vin et les marchandises de Nantes à Orléans. En continuant sur le quai de Loire, on peut d'ailleurs voir une grande maison qui fût une ancienne vinaigrierie.

En arrivant au Bourg, cœur du village, on peut admirer trois édifices classés au titre des monuments historiques. Tout d'abord un château privé du XVème siècle, l'église Saint-Vincent du XIIème siècle avec ses précieux vitraux et une maison classée du XVème siècle. D'autres jolies demeures telle celle du peintre Alfred AGACHE témoignent du passé et de la volonté d'entretenir le patrimoine afin de le transmettre aux générations futures.

Cette balade nous mènera vers d'autres charmants petits lavoirs et la fontaine miraculeuse où la légende prête à Radegonde, épouse du roi des Francs, le miracle d'y avoir fait jaillir l'eau à flanc de coteau au VIème siècle.

Ces quais de Loire présentent de nombreux atouts touristiques : traversée du fleuve vers la rive sud en gabare (bateau traditionnel à fond plat), randonnée à pied ou à vélo, observation des oiseaux et du miroir changeant du ciel qui se reflète dans l'eau calme ou tumultueuse en fonction du temps. Tous les promeneurs et amoureux de la nature seront comblés.

Dans la partie nord du village, le hameau des Acacias regroupe des corps de ferme et des habitations. Le hameau voisin des Montreuils a vu se développer depuis le début des années 2000 une petite zone pavillonnaire créant ainsi un nouvel espace de vie.

Ce petit village tel un bijou dans un écrin de verdure où il semble faire bon vivre, attire chaque année, pour ne pas dire chaque jour, de nombreux touristes qui s'extasient devant les paysages magiques, un envol de cygnes ou d'un héron cendré.

Les exploitations agricoles et l'arrivée d'entreprises dans la commune participent à la vie économique locale.

En ces périodes difficiles de pandémie, il est indispensable de répondre aux besoins de la modernité face à la solitude ou l'éloignement. Afin de pallier l'absence de commerce dans le village, un traiteur local propose des plats et des repas à emporter. Un petit camion ambulant de produits régionaux et de première nécessité ainsi que des commerçants voisins, assurent un service de proximité plusieurs fois par mois.

L'équipe municipale nouvellement élue, comme ses prédécesseurs, met l'accent sur la préservation de l'identité et de l'authenticité des lieux.

Rester attentif aux besoins et aux souhaits de ses administrés tout en préservant le calme et la douceur de vivre dans un environnement magique, tel est son engagement.

14 JUILLET : GARDEN PARTY



Comme à l'accoutumée, après une année blanche en 2020, l'équipe municipale a proposé un petit moment festif aux administrés de la commune.

Les caprices du temps qui alternait la veille, averses et éclaircies et les prévisions météorologiques étant très incertaines, nous avons décidé à regret, de délaisser les bords de Loire pour rejoindre le préau de la salle des Associations.

C'est à nouveau l'orchestre Parkinsong qui assurait l'animation musicale.

Après une année difficile, les personnes présentes étaient heureuses de se retrouver et d'échanger autour du pot de l'amitié en dégustant quelques petites bouchées apéritives !



17 JUILLET : CINÉ PLEIN AIR



Pour la seconde édition, le samedi 17 juillet dernier, plusieurs courtoises, Nathalie Bertin, Michèle Petitbon, Jocelyne Zanelli, avec Annie Houdin, la nouvelle Présidente du relais du tourisme, ont proposé aux cinéphiles une séance de cinéma plein air.

C'est donc par une belle soirée estivale que deux cents personnes se sont installées sur les chaises Quai de la Loire pour voir la projection du film "Le sens de la Fête" en hommage à Jean-Pierre BACRI décédé en janvier dernier.

Pendant près de deux heures, le public a apprécié cette séance, le

talent des artistes et l'histoire de cette comédie. Pour l'assistance, ce fut un très agréable moment. Plébiscité par le public, ce rendez-vous sera renouvelé en 2022.

Si l'on pouvait craindre une perte de qualité visuelle et sonore pour ce type de projection, il n'en est rien, le rendu est vraiment à la hauteur d'une salle de cinéma.

Un grand merci aux organisatrices et organisateurs.

19 AOUT : CONCERT VA JOUER DEHORS



Dans le bel écrin de verdure donnant sur la Loire du jardin de la famille Benilan, nous avons pu assister le jeudi 19 Août, au concert de l'association « Va jouer dehors ».

Environ deux cents amateurs de musique classique et de beauté se sont retrouvés dans cette ambiance bucolique et chaleureuse au coucher du soleil.

En 1^{ère} partie de soirée Cécile Houillon, soprano et Louis Zaitoun tenor, ont offert au public un « Bouquet d'Italie » avec des airs d'opéra du début du 20^{ème} siècle.

A la nuit tombée, en deuxième partie Adrien Polycarpe au piano a choisi des morceaux romantiques en harmonie avec l'heure et le lieu.

Belle réussite que cette soirée estivale ! Merci aux artistes, à Anne et à tous les organisateurs.

22 AOÛT : SAINTE RADEGONDE



Dimanche 22 août dernier, fin de matinée, s'est déroulée la traditionnelle procession jusqu'à la fontaine dite « miraculeuse » en bord de Loire, suivie d'un office religieux dans l'église Saint-Vincent célébré par Monseigneur BATUT, évêque de Blois, du père Matthieu de LAUBIER et du diacre Jean POULIN.

L'événement a attiré de nombreux visiteurs. Les fidèles et curieux rassemblés devant l'église, sont descendus lentement jusqu'au fleuve en chantant des cantiques. Ils ont suivi la bannière enrubannée de la sainte et la chasse dorée qui contient ses reliques. Ils se sont arrêtés devant la fontaine où ils ont reçu la bénédiction et sont remontés ensuite jusqu'à l'église pour assister à la messe avec la participation d'un jeune violoniste et de la chorale de Suèvres, la Sodobria.

17 SEPTEMBRE : LE GRAND RETOURNEMENT FAIT ESCALE A COUR SUR LOIRE

Vendredi 17 Septembre vers midi, vingt quatre bateaux traditionnels de Loire : Toues, fûtreaux et chaulands ont fait une halte sur l'île boisée en face de notre village.

La flottille partie une semaine auparavant de ports ligériens d'Anjou et de Touraine, arrivait de Blois où elle avait fait escale la veille.

Ces embarcations d'un autre temps, participaient à une remontée de Loire baptisée : "*Le grand Retournement*".

Après avoir passé quelques heures consacrées au repos et au pique-nique sur cette île magnifique, les bateliers sont repartis pour rejoindre le soir, le port de Saint-Dyé-sur-Loire. Dès le lendemain, ils continuaient leur remontée du fleuve pour arriver quelques jours plus tard à Orléans et participer au traditionnel Festival de Loire.



CÉRÉMONIES

8 MAI



Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au contexte sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie traditionnellement organisée au monument aux morts, s'est déroulée dans un format très restreint tout en respectant les mesures de distanciation. Cette cérémonie n'était pas ouverte au public.

Madame le Maire a lu le message adressé par Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, pour le 76ème anniversaire de la victoire. Ce message rappelait les atrocités de cette guerre vécues par les soldats mais aussi par les civils. Une gerbe a également été déposée au monument aux morts.

11 NOVEMBRE



Un cortège d'une quarantaine de personnes est parti de la place de l'église pour rejoindre le monument aux morts pour la commémoration de l'Armistice.

Sous le beau soleil de ce 11 novembre 2021, en présence des porte-drapeaux, du Président de la section cantonale des anciens de la FNACA, Claude BOURGOIN, d'une délégation des pompiers de Cour-sur-Loire et Suèvres et de son chef de Centre, Olivier CHARTRIN, Madame le Maire, a procédé au dépôt de la gerbe. Après une minute de silence, elle a lu le message ministériel en hommage aux victimes.

Ce 11 novembre 2021 a été marqué par l'adieu au dernier compagnon de la Libération durant la Seconde guerre mondiale, Hubert Germain.

La cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié à la salle des Associations.

UNRPA

IL FAUT LE SAVOIR, CHAQUE COURTOISE ET CHAQUE COURTOIS DOIT LE SAVOIR :

Il existe une association à Cour-sur-Loire créée le 14 novembre 1962.

Cette association existe encore aujourd'hui.

Elle fêtera donc ses 60 ans l'année prochaine !!!

IL FAUT LE SAVOIR, CHACUN DOIT LE SAVOIR CAR CECI EST ASSEZ INCROYABLE AVOUONS LE.

Il s'agit d'un pan de l'histoire de la commune, un peu de patrimoine culturel pour notre commune si attachée à son histoire et si, justement, à son patrimoine.

Cette association s'appelle **Ensemble & Solidaire – UNRPA**.

Elle réunit une cinquantaine de personnes sur la commune.

Il s'agit de la section d'une association de 70.000 adhérents sur l'ensemble du territoire.

Une association pour promouvoir une société de tous les âges en défendant particulièrement le droit de chacun à une retraite heureuse.

La section de Cour-sur-Loire organise tous les ans, en octobre, un repas qui réunit une bonne quarantaine de ses adhérents suivi d'une après-midi récréative. Repas annulés en 2020 et 2021 pour raison de crise sanitaire mais compensés en 2021 par la distribution d'un généreux ballotin de chocolats faits localement. Elle distribue aussi chaque année des colis de Noël à ses membres les plus âgés. En 2021 les colis prendront aussi une couleur locale. C'est tendance pour une « vieille » association.

L'association a naturellement besoin de nouveaux adhérents pour assurer sa continuité, elle a aussi besoin de bénévoles pour assurer sa gestion, notamment, d'un futur trésorier.

Pour que perdure encore longtemps cette association contactez sans attendre un membre du bureau : André Benoit, Jean-Marie Badaire, Bernard Talichet.

Venez rejoindre ses adhérents ou.....son bureau.



SAPEURS-POMPIERS DE SUÈVRES ET COUR-SUR-LOIRE



Habitants de Cour-sur-Loire,

Notre effectif au sein du Centre d'Intervention et de Secours de Suèvres / Cour-sur-Loire était, au début de l'année 2020 de 12 Sapeurs Pompiers Volontaires. 2 agents ont pris une disponibilité et nous comptons ce jour 10 SPV actifs. Au 1er Janvier 2021, 4 nouvelles recrues viennent gonfler nos rangs et nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous recrutons toujours, alors n'hésitez pas à pousser la porte de la caserne pour venir nous rejoindre ou contacter la mairie qui vous donnera mes coordonnées.

Avec nos 150 interventions au 11 novembre en 2021, notre engagement est de plus en plus important pour défendre la population. Notre investissement est quotidien entre les formations, les manœuvres, les astreintes et les interventions mais également les manifestations auxquelles nous répondons toujours présent.

C'est en cela que les Sapeurs-Pompiers du CIS Suèvres / Cour-sur-Loire et moi-même sommes heureux de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette année à venir.

Le Chef de Centre - Sergent CHARTIN Olivier



Le Comité FNACA (Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) de Suèvres a accueilli, en 1989, les Anciens Combattants de la commune voisine de Cour-sur-Loire. Depuis, les représentants élus travaillent donc avec leurs camarades de Suèvres. Tous les premiers lundis du mois ils participent à la réunion.

Cette année 2021 a permis une rencontre, sous la présidence de Claude BOURGOUIN, lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le mardi 26 octobre. On y a noté la présence de Robert SEVRES, Président Départemental, et celle de M. FERREIRA, adjoint au maire de Suèvres, et Madame GONCALVES, maire de Cour-sur-Loire. Le président de séance, Claude BOURGOUIN, fait observer une minute de silence à la mémoire des adhérents décédés en 2020 et 2021 : Robert CHAGNON, André COUTIN (de Cour-Sur-Loire) et André LEDU (de Suèvres), qui était notre secrétaire.

A cause du COVID-19 et des exigences sanitaires, il y a eu peu d'activité cette année. Malgré tout, les cérémonies du 19 mars ont pu avoir lieu : à Cour-sur-Loire d'abord, le matin, dépôt de gerbe par la Municipalité, avec la présence du porte drapeau Guy PASTORELLI. L'après-midi, à Suèvres, la cérémonie au monument aux morts a été assez suivie, avec la lecture du message de la FNACA. Présence d'un porte-drapeau en plus : Michel CHARPENTIER et Jean-Marie ROMAIN, de Cour-Sur-Loire, membre du bureau.

L'année va se terminer avec le repas « choucroute » à la Maison des Associations ; les Cérémonies du 11 novembre (une plaque sera déposée pour André LEDU au nouveau cimetière), et enfin le repas de fin d'année le 18 Décembre. Merci aux deux « Bureaux » des deux Comités, et bonne année 2022 à vous tous !

M. Michel MARTIN

LE RELAIS DU TOURISME SUÈVRES - COUR SUR LOIRE



L'année est marquée par le changement de présidente : Annie HOUDIN remplace Nicole FIOT qui a œuvré pendant de nombreuses années pour développer le Syndicat d'initiative. Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée.

Le Relais du tourisme de Suèvres-Cour sur Loire propose chaque année de mai à septembre des expositions très variées au moulin Rochechouard.

Les touristes ont été nombreux cette année à visiter le moulin, admirer l'exposition de peinture à l'église Saint Lubin, et aux différentes visites de village.

Le samedi 17 juillet, Le relais du tourisme a organisé une visite commentée de la commune de COUR-SUR-LOIRE. De nombreux visiteurs ont répondu présents. La visite a démarré dans le parc du château avec les explications de Laurent VALLERY RADOT suivie de la visite de l'église commentée par André BENOIT. Deux autres courtoises, Michèle PETITBON et Jocelyne ZANELLI ont ensuite accompagné les visiteurs au bord de la Loire pour relater d'autres éléments historiques du village.

Le soir même, nous avons été particulièrement heureuses et heureux d'accueillir plus de 200 personnes à la projection sur écran géant du film « Le sens de la fête » sur les bords de Loire.

Notre association encourage les personnes désireuses de nous aider à nous contacter.
rit.suevrescour@gmail.com

Répondre aux enjeux de demain

La Communauté de communes Beauce Val de Loire a entamé, depuis mars 2021, la réalisation d'un projet de territoire. Cet outil, véritable feuille de route transversale des actions de l'intercommunalité, possède à la fois un caractère programmatique pour le mandat à venir mais aussi stratégique pour projeter le territoire intercommunal dans l'avenir.

Projeter, imaginer notre territoire qui nous ressemble et qui nous rassemble pour les années à venir, dans sa globalité mais également dans ses détails, c'est l'objectif affiché de notre Projet de Territoire. Il consolide notre volonté d'agir pour apporter des réponses adaptées et efficaces aux besoins émergents de nos habitants et de nos acteurs.

Faire de notre territoire un modèle de durabilité, d'unité et de diversité, c'est tout cela notre Projet de territoire.

Donnez votre avis sur votre intercommunalité !

Mobilités, économie, environnement, tourisme, urbanisme, services, culture... tous ces sujets vous concernent.

Vous avez jusqu'au 24 janvier pour répondre au questionnaire en ligne et contribuer ainsi à l'élaboration du projet de votre territoire !



Le territoire en actions

Après une expérience réussie d'animations estivales dans 3 de nos communes, nous travaillons actuellement avec l'ensemble des communes pour bâtir un véritable programme à proposer cet été aux touristes et aux habitants. Pour une parenthèse naturelle, le Domino est tout à fait propice à l'oxygénation le temps d'une balade.

Au-delà de nos plateformes logistiques, des projets tout aussi porteurs sont achevés ou sur le point de l'être. Par exemple, la ferme photovoltaïque NEOEN, inaugurée en septembre, permet d'alimenter en électricité verte l'équivalent de 5 300 foyers, hors chauffage, soit plus de la moitié de la population de la communauté communes de Beauce Val de Loire. La Maison des entreprises et de la Formation pilotée avec Grand Chambord verra le jour en juin 2022. Le service du Développement économique s'installera dans ces nouveaux locaux pendant l'été. Les premières formations seront dispensées dès la rentrée. Nos zones d'activités sont aussi un foyer de petites et moyennes entreprises, d'artisans, qui ont choisi notre territoire pour se développer au milieu de grandes entreprises.

Sur le volet de la jeunesse, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont encore battu des records de fréquentation. L'ouverture d'un Point Accueil Jeunes à Oucques a été également une belle réussite.

Pour rappel, depuis avril 2021, la destruction des nids de frelon asiatique est désormais prise en charge financièrement à 100% par la Communauté de communes Beauce Val de Loire avec le soutien du Conseil départemental. Si vous constatez la présence d'un nid, contactez votre commune, elle vous aiguillera vers les bons prestataires. D'ailleurs, des plaquettes sont à votre disposition dans votre mairie.

La CCBVL dispose de trésors naturels notamment avec la zone de protection spéciale « Petite Beauce ». Au sein de cette zone, agriculteurs, propriétaires, collectivités, associations naturalistes se sont mobilisés et mettent en œuvre collectivement des actions de protection d'une

vingtaine d'espèces d'oiseaux, en particulier les busards. Ces actions passent par une protection des paysages et de milieux variés et riches en biodiversité qui jouent sur l'image et l'attractivité de ce territoire. Vous pouvez vous aussi être acteurs de ce programme : en participant aux observations des espèces protégées, en choisissant en tant qu'agriculteurs, propriétaires ou collectivités de vous associer aux actions de protection ou en étant les relais des efforts déjà engagés. Plus d'informations : <http://zps-petite-beauce.n2000.fr>

En matière de communication, après avoir refondu le site de la CCBVL et proposé aux communes membres de mutualiser ce développement, 12 ont répondu à cette proposition et sont déjà ou seront prochainement en ligne.

Après Mer, l'implantation de cinq panneaux lumineux, au premier trimestre 2022, dans les communes de Josnes, Muides, Suèvres, Oucques et Saint-Léonard-en-Beauce, permettra de faciliter la communication des collectivités et des services vers les usagers en diffusant notamment des informations liées aux services publics, au tourisme, aux annonces et alertes en temps réel.

La CCBVL renforce son action et son maillage sur l'ensemble du territoire avec des nouveaux outils, avec plus de services et avec plus d'actions pour le quotidien des Beauvaloiriennes et Beauvaloiriens.

Nous profitons de cette tribune pour vous souhaiter que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.

Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous.

Pascal HUGUET, Président



Le France services itinérants passe dans votre commune une fois par mois

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Selon le planning de passage



Le France services itinérants Beauce Val de Loire passe dans votre commune.

PRENEZ- RENDEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE MAIRIE OU AUPRES DES ANIMATRICES

Les démarches réalisées au sein du France services:

- Création et consultation de vos espaces personnels (CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP...)
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne
- Aide à la constitution de dossiers divers
- Si nécessaire, mise en relation avec les opérateurs partenaires
- Accompagnement à l'utilisation du numérique (formation de 1^{er} niveau)

Possibilité d'effectuer les pré-demandes en ligne pour :

Les Passeports - Les cartes d'identité - Les permis de conduire - Les cartes grises

Nos partenaires : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la CARSAT pour les régimes de retraite, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Pôle Emploi et la Mission locale.

CONTACT

Catherine TERRIEN ou Caroline SODOYER

06.77.16.46.94 ou Franceservices@beaucevaldeloire.fr

N'hésitez pas à demander plus d'informations auprès de votre mairie.

LES PORTES DE L'EMPLOI



Au service des entreprises de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, les Portes de l'emploi facilitent les démarches recrutement des entreprises qui recrutent. Cette année encore, les Portes de l'emploi ont été sollicitées par les artisans, les PME, les entreprises du territoire, les agences d'emploi pour identifier des candidats.

La reprise est confirmée avec l'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux projets.

La plateforme logistique AOSOM spécialisée dans l'e-commerce s'est implantée au premier trimestre 2021 dans la zone d'activités des Portes de Chambord. Cette nouvelle entreprise a recruté différents profils, notamment des caristes pour préparer les commandes.

Le magasin LIDL ouvrira fin janvier 2022 à MER et sera situé route Nationale. Depuis quelques semaines, LIDL a démarré le recrutement d'équipers polyvalents et de coordinateurs polyvalents.

La Maison des entreprises et de la formation spécialisée dans le nucléaire et la logistique ouvrira à l'été 2022. Ce projet est porté par les Communautés de communes Beauce Val de Loire et de Grand Chambord.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de nous contacter au **02 54 81 37 69**.

SYNDICAT

SYNDICAT VAL ÉCO

*Au 1er janvier 2022, des changements concernant la gestion des déchets auprès des particuliers vont intervenir sur le territoire d'Agglopolys. **Ces évolutions n'impacteront pas la gestion des déchets sur votre commune.***

ValEco maintient ses activités de gestion de la collecte des déchets (maintenance du bac à ordures ménagères ...), des points tri, et des 4 déchèteries de son territoire (Bracieux, Mont-près-Chambord, Montlivault et Huisseau/Cosson). Les actions de sensibilisation et prévention des déchets, dont les ventes de composteurs, l'installation des sites de compostage, ou encore les animations scolaires, seront toujours assurées par les agents de ValEco.

La collecte des déchets ménagers

Elle s'effectue en porte-à-porte le mardi entre 5h et 12h30. Il est recommandé de sortir votre bac roulant la veille au soir après 19h, et d'orienter la poignée du bac côté rue. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique.

Pour toutes questions concernant la collecte (dégradations, vol, déménagement...), contactez ValEco au 02 54 74 62 53.

Rappel : les sacs de croquettes, sacs plastiques, sacs de litières, polystyrène et barquettes alimentaires sont à déposer aussi avec les ordures ménagères.

N'oubliez pas de composter vos déchets de cuisine et de jardin !

Grâce au compostage, vous réduisez vos déchets et les valorisez à domicile. Le compost obtenu est un engrais naturel et puissant pour vos plantations.

Pour acheter un composteur : téléchargez le bon de commande sur valeco41.fr.

(20 € : 300L bois et 340L plastique / 26 € : 600 L bois et 560 L plastique).



Le tri des déchets recyclables

Localisation du point tri

cimetière - rue du bourg

Déposez vos déchets recyclables dans les colonnes de tri sélectif pour favoriser le recyclage !



petits cartons, papiers, journaux, magazines, publicités, enveloppes blanches / non souillés

pots, bocaux et bouteilles en verre

bouteilles et flacons en plastique (bouteilles, gels douches, shampoings),
boîtes en métal (boîtes de conserves, canettes de soda, aérosols / laisser les bouchons

pots, bocaux et bouteilles en verre

rappel : Les dépôts sauvages (encombrants, cartons, gravats...) sont interdits et passibles de poursuites pénales. Les grands cartons sont à déposer en déchèterie.

Nouveaux dans les 4 déchèteries de ValEco (Bracieux, Huisseau/Cosson, Montlivault, Mont-près-Chambord)

1- la collecte des couettes et oreillers



2- la collecte des bouchons de bouteilles en liège et en plastique

Sur votre déchèterie, une collecte de bouchons en liège est mise en place au profit de la recherche contre le cancer.

En déposant vos bouchons en liège, vous participez à la fois à la recherche contre le cancer et à la réduction des déchets. Une fois récoltés, les bouchons sont revendus à des entreprises assurant leur recyclage en panneaux d'isolation acoustique et thermique.

Vous pouvez aussi déposer en déchèterie les bouchons en plastique. L'association Les Bouchons d'Amour les récupère afin de financer l'acquisition de matériels pour personnes handicapées (fauteuils roulants, ...). Pensez-y !

Pour en savoir plus sur la collecte des déchets et retrouver toute l'actualité du Syndicat ValEco

-> Facebook : facebook.com/valeco41

-> Internet : valeco41.fr

Vous pouvez désormais retrouver toutes les informations qui concernent la gestion de vos déchets sur le site internet valeco41.fr en saisissant votre adresse dans la barre de recherche située en bas de page du site. Un nouvel outil vous donne alors accès à toutes les informations de manière personnalisée, ainsi qu'à vos démarches en ligne.

ValEco 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois - Tél 02 54 74 62 53

HIER A COUR SUR LOIRE

MAIRES D'ANTAN À COUR-SUR-LOIRE 18^e-19^e

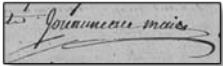
Jean LEMOINE 1790-91



Premier maire de COUR-SUR-LOIRE, élu le 25 janvier 1790, c'est-à-dire six mois après la prise de la Bastille, il fut élu au cours du premier Conseil Municipal de la Révolution qui se tint à l'église du village,

Il était né en 1734, 3^{ème} enfant d'une fratrie qui en comptera huit, d'un père, Michel, voiturier par eau, et de Anne BAUJOUAN. Marié en 1768 avec la veuve de Joseph BARAT, il meurt en 1807, apparemment sans avoir eu de descendance, du moins à COUR-SUR-LOIRE. Il était marchand-aubergiste au VIVIER et voiturier par eau !

Servais JOUANNEAU 1791-92 & 1797

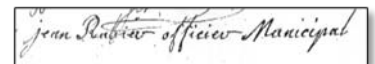


Comme nombre de ses successeurs, Servais JOUANNEAU, fut élu maire de COUR à deux reprises, mais après un certain temps de latence, en 1791 et 1797. La première fois, « à l'issue de la messe paroissiale » par « les citoyens actifs de la communauté de Cour-sur-Loire, dûment convoqués par affiches et annonces, fait en la matière accoutumée, s'étant réunis à l'église paroissiale dudit lieu. »

Puis le 10 germinal an V (31 mars 1797), les électeurs réunis à l'église au nombre de 25 pour l'élection de l'agent municipal, élisent Servais JOUANNEAU, père, qui avait déjà occupé la fonction en 1791. Il était à la fois marchand-tonnelier au VIVIER et commerçant à BRON en Eure-et-Loir ?

Jean RABIER 1793-1795

Le nouveau maire pourrait être né en 1738 de François RABIER et Anne THIBAUT. Ce qui semble se confirmer avec la liste des électeurs de l'an VI (97-98) où il figure à l'âge de 56 ans. Mais la famille RABIER fut tellement nombreuse et prolifique qu'il est périlleux de s'aventurer dans une telle recherche. Marié en premières noces avec Marie LEBLANC et veuf un an plus tard, il se serait remarié en 1775 avec une native de NOUAN-SUR-LOIRE, Marie-Anne ORGEOU.



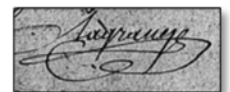
Joseph BARAT dit BARAT LEMOINE 1795-1796 & 1801-1803



Il figurait déjà comme agent national en 1793, et succéda à la tête de la commune à Jean RABIER deux ans plus tard. Né en 1766, d'un père tonnelier, qui le laissa orphelin à l'âge d'un an et deux mois, et, par ailleurs, chantre à l'église de COUR, il décéda en 1808. Il s'agissait d'une sorte de revanche sur ceux qui l'avaient destitué de son titre d'agent national, le trouvant trop modéré. À ce titre, d'après GARREAU : « le citoyen BARAT (avait été) emmené puis incarcéré à BLOIS. Il ne fut sauvé que par la chute de ROBESPIERRE. »

Il se fit nommer BARAT-LEMOINE en reconnaissance d'avoir été recueilli à l'âge de deux ans et demi après le décès de son père. Il sera à nouveau maire de la commune le 15 pluviôse an IX (4 février 1801). Il démissionne le 18 brumaire an XII (9 novembre 1803), apparemment après un différend avec le préfet.

Jacques LAGRANGE 1798-1801



Le 10 germinal, an VI, (31 mars 1798), une réunion se tient à l'église pour la nomination du maire. Jacques LAGRANGE, 44 ans, est élu. Né d'un père tonnelier, Jean et de Marie Anne QUERAULT, et tonnelier lui-même, il sera maire de COUR durant trois ans et sera remplacé par un maire non plus élu mais nommé par le Consulat.



Emery LAMOTTE 1804-1811

Sous l'Empire, le maire est désigné par le préfet. Le premier Courtois à en bénéficier sera Emery LAMOTTE. Il démissionnera en 1811 ayant élu domicile à BLOIS.

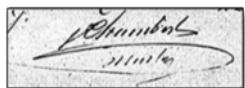
Marcou Servais RENOU 1814-1819



Le 4 juillet 1814, il est nommé maire de COUR par le préfet et jure fidélité au roi LOUIS XVIII qui vient juste de rentrer en FRANCE après 24 années d'exil. Reconduit durant les Cent-jours, il est ensuite élu en 1816 au retour de la royauté. Puis, réélu en 1819.

Né en 1749 d'un père maître-tonnelier dont il prendra la suite, il reste gravé dans le souvenir du village sous la forme d'une mystérieuse inscription en écriture spéculaire sur la croix du carrefour de la route nationale et de la rue de l'Eglise

Joseph CHAMBERT MARTIN 1824-1831

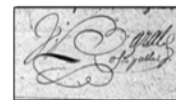


Est nommé aux fonctions de maire de la commune de C/L par arrêté en date du 20 janvier 1824 ... « Mr CHAMBERT , accompagné de Mr JOLLY curé desservant la paroisse, et escorté d'un piquet d'honneur de garde nationale a été introduit à la séance et après un discours analogue à la cérémonie, il a prononcé à haute voix le serment prescrit par la circulaire en date du 17 juin 1816 et ainsi conçu : *Je jure fidélité et obéissance au Roi, à la*

Charte constitutionnelle et aux lois du royaume... »

Joseph BARAT-POUTEAU 1831-1835 & 1843-1865

Le 19 septembre 1831, il y a élection du Conseil Municipal par les 38 électeurs choisis parmi les plus imposés du village, mais c'est le préfet qui nomme le maire. Né en 1798 d'un père tonnelier, dont il prendra la succession, et de Aimée DURLIN, Joseph BARAT-POUTEAU est cité comme « propriétaire et aubergiste » dans certains documents, il meurt en 1869, trente ans après son épouse. Il est probable qu'il fût un des BARAT tenanciers de l'Auberge du CHEVAL BLANC au CARROIR du VIVIER, actuellement gîte rural.



André RABIER DENIAU 1835-1840

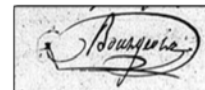


Nommé le 6 décembre 1835 par le préfet, il l'avait déjà été le 25 novembre précédent « *laquelle installation avait été ajournée par un motif qui n'existe plus maintenant ?* » La raison en était bien banale et tenait seulement à une incompatibilité d'humeur entre deux notables, simple querelle de clocher ! En effet, dès la lecture de sa nomination par le préfet « *Mr Rabier présent à la séance (a) déclaré ne pouvoir accepter les fonctions qui lui sont dévolues par le motif que le sr Chabault Gauvin, étant maire adjoint et que, prévoyant qu'ils ne pourraient s'entendre ensemble pour faire le bien de la commune, il ne peut accepter d'être maire lui étant adjoint .* » Malgré cette renonciation, André Rabier sera maintenu dans ses fonctions.

Né en 1774 de Jean Rabier et Marie Yvon il était un des rescapés des douze enfants que ce couple avait eus en près de vingt ans de mariage, dont six décédés dès la première année. Il décédera en 1850, à 76 ans.

Pierre BOURGEOIS 1840-1865

Le Préfet nomme Pierre BOURGEOIS, tonnelier de son état, déjà maire par intérim le 5 juillet précédent. Non réélu au tour suivant, il décède Le 23 février 1871..



Jacques CHABAULT GAUVIN 1865-1870



Membre du Conseil Municipal élu précédemment, il est nommé maire par le Préfet le 24 septembre 1865, l'adjoint étant Alexis TOURNOIS. « Lesquels jurent obéissance à la Constitution et fidélité à l'EMPEREUR. »

Camille de FLERS (Marquis) 1870-1893

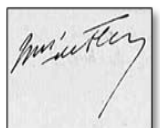
Le 19 août 1870, un mois après la déclaration de guerre, le marquis Camille de FLERS, propriétaire du château de COUR, est élu conseiller municipal et nommé maire.

Avant-dernier édile courtois du XIX^e siècle, il aura la redoutable tâche, qu'il mena au mieux des intérêts des habitants, de gérer l'occupation prussienne du village. Sa connaissance de l'allemand lui fut profitable et l'aida à résoudre de nombreux problèmes de cohabitation.



Continuellement réélu jusqu'à sa mort, il eut, devant les élèves, dans leur classe, des différends avec l'instituteur et fut, à ce compte, suspendu de ses fonctions, avec son garde-champêtre (?), pendant un mois en 1885.

Raoul de FLERS (Marquis) 1893-1904

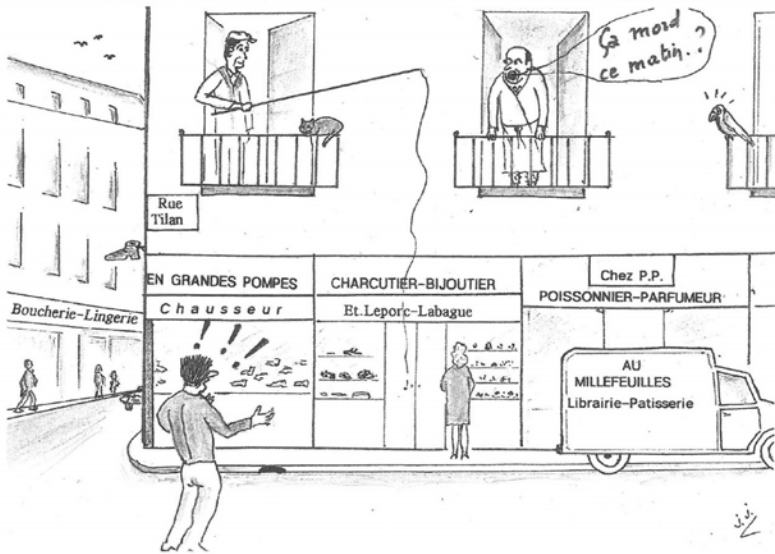


A la mort de son frère, après un intérim d'un mois assuré par l'adjoint François CORMIER, Raoul de FLERS est élu maire de COUR-SUR-LOIRE le 17 décembre 1893. François CORMIER restera adjoint pendant dix ans, alors que Raoul de FLERS se désistera en 1904.

Époux de Marguerite de ROZIÈRE .

MOTS CROISÉS

HORIZONTAL



- 1/ Compositeur français du XXème siècle.
- 2/ Certain docteur - Rivière de la Loire.
- 3/ Sculpteur flamand du XVème siècle.
- 4/ Recherche scientifique - Orifice d'un canal anatomique.
- 5/ Interjection - Etat d'Asie du Sud-Est.
- 6/ Auteur dramatique français du XVIIème siècle.
- 7/ Du grec « Nouveau » - Pronom adverbial - Période.
- 8/ Fille d'un roi légendaire de Phénicie, elle fut enlevée par Zeus ! - Initial d'un écrivain américain d'origine russe
- 9/ Pronom personnel - Fibre textile.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

VERTICAL

- A/ Président de la République française
au XXème siècle.
- B/ Etablissement industriel - Participe
passé verbe Avoir.
- C/ Lettre Recommandée - Cessation défi-
nitive.
- D/ Capital de l'Europe du nord - Adverbe
de lieu.
- E/ Dépôt - Grande ville de Syrie récem-
ment martyrisée.
- F/ Princesse de Troie — Religieux
- G/ Commencement d'édifice - Etablisse-
ment Supérieur d'Enseignement.
- H/ Ville de Turquie proche de la Syrie -
Radieux.
- I/ Xénakis à son début - Adjectif et pro-
nom possessif.

Réponse :
Horizontal : Dutilleux - Es - Indre - Siloe - CNRS - Meat - He -
Laos - Molière - Néo - En - An - Europe - VN - Tu - Soie
Vertical : Deschanel - Usine - Eu - LR - Mort - Oslo - Ou - Lie -
Alep - LN - Moines - Ed - Ese - Urfa - Ravi - Xe - Tienne

SPONSORS

Nous remercions les entreprises qui acceptent de nous aider à financer ce bulletin municipal en couleur.

Tous nos meilleurs vœux pour cette année 2022.



La Maison du Vivier
Mikaël Chauvin
(cuisinier-pâtissier)
Traiteur
06 09 82 19 51
lamaisonduviviertraiteur@gmail.com
aubistrotdutemps.com
49, 51 rue Jean et Guy Dutems
41500 MER

Elaboré à partir de produits du terroir



147 ter avenue du Maréchal Maunoury - BLOIS

Horaires : du lundi au samedi : 8h-13h / 15h-19h30 dimanche : 8h30-13h / 16h30-19h30



SOCREAM

Groupe BARDEC

SPONSORS



M. José DE MAGALHAES MOURA
Maçonnerie générale

Email : mja.maconnerie41@gmail.com

Mobile : 06 12 34 88 67
Tél. : 02 54 78 71 15

19 Rue de la Mairie
41500 COUR SUR LOIRE

02.54.70.03.71
41500 MENARS

- Alimentation Générale
- Produits BIO et Régionaux
- Butagaz
- Poisson le vendredi
- Livraison à domicile



